

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Le numérique nous facilite la vie*

Délibération n° : 542

**Commission :** Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 160876

**Direction en charge :** Social, santé publique et lutte contre les discriminations

**Objet :** Attribution de subventions à des associations pour le fonctionnement et l'achat d'investissement dans le cadre des Espaces Publics Numériques- Approbation

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 18/11/2016

**Compte rendu affiché le :** 29/11/2016

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent de la question 1 à la question 43 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

**Absents-Excusés :**

M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Robert KARULAK (pouvoir à M. Claude LIOGIER, Présent à partir de la question 10 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Présent à partir de la question 19 du projet de l'ordre du jour.) Mme Raphaëlle JEANSON (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jacques PHROMMALA (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)

**Absents :**

M. Michel BEAL

**Politique :** *Le numérique nous facilite la vie*

Délibération n° : 542

**Commission :** Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 160876

**Direction en charge :** Social, santé publique et lutte contre les discriminations

**Objet :** Attribution de subventions à des associations pour le fonctionnement et l'achat d'investissement dans le cadre des Espaces Publics Numériques- Approbation

□ **Rappel et Références :**

Les technologies de l'information et de la communication sont devenues des composantes intégrées de la culture et de la vie quotidienne des citoyens français dans tous les domaines : pratiques professionnelles, vie privée, sociale et citoyenne.

Dans ce cadre, offrir l'opportunité d'un accès et de l'acquisition d'un niveau de maîtrise minimal tant technique que critique des technologies de l'information et de la communication pour tous les citoyens sans distinction de niveau de ressources, de formation, d'âge ou de lieu de résidence est un enjeu majeur pour tous les acteurs publics ouvrant à l'amélioration de la cohésion sociale.

□ **Motivation et Opportunité :**

A Saint-Etienne, la garantie d'un accès égal tant à l'utilisation qu'à l'initiation aux Technologies de l'Information et de la Communication est assurée en partie, par le biais du dispositif Espaces Publics Numériques, réseau de structures associatives labellisées parce que présentant une offre de :

- libre accès à l'outil informatique et à l'internet pour satisfaire aux besoins quotidiens de la population de leur quartier d'implantation (recherche d'emploi, communication électronique...),
- initiation à la maîtrise de base des TIC (conseil, session découverte...),
- mise à disposition de compétences et d'outils pour les associations de leur quartiers.

□ **Contenu :**

A ce titre, une convention d'objectifs triennale(2015-2017) est souscrite avec les structures labellisées portant notamment sur une subvention d'équipement afin d'assurer la pérennisation de l'action visant à mettre en adéquation les parcs matériels et logiciels des Espaces Publics Numériques avec les outils que leurs usagers seront amenés à utiliser dans le cadre de leur pratique des TIC, qu'elle soit professionnelle ou personnelle.

La Ville de Saint-Étienne soutient cette action qui contribue au développement des usages et services numériques.

**INVESTISSEMENT**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Objet des demandes</b>	<b>Subventions proposées</b>
OFFICE STEPHANOIS DES PERSONNES ÂGÉES	Subvention d'équipement dans le cadre des Espaces Publics Numériques	1.000,00 €
AU FIL DE LA RIVIÈRE	Subvention d'équipement dans le cadre des Espaces Publics Numériques	2.000,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>3.000,00 €</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Objet des demandes</b>	<b>Subventions</b>	
		<b>accordées en 2015</b>	<b>proposées</b>
OFFICE STEPHANOIS DES PERSONNES ÂGÉES	Subvention annuelle de fonctionnement dans le cadre des Espaces Publics Numériques	8.000,00 €	8.000,00 €
AU FIL DE LA RIVIÈRE	Subvention annuelle de fonctionnement dans le cadre des Espaces Publics Numériques	8.000,00 €	8.000,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>16.000,00 €</b>	<b>16.000,00 €</b>

□ **Maîtrise d'ouvrage :**  
Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : 3.000,00 €
- Coût total annuel fonctionnement TTC : 16.000,00 €

dont TVA :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>	3.000 €					
<b>Fonctionnement</b>	16.000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- donner son accord sur l'attribution et le versement des subventions d'un montant total de 19 000 € aux associations concernées.
- approuver l'avenant n° 1 de la convention financière avec l'association «OFFICE STEPHANOIS DES PERSONNES ÂGÉES »,
- autoriser Monsieur le Maire ou tout représentant adjoint ayant reçu délégation à signer cette avenant n°1 à la convention financière avec l'association «OFFICE STEPHANOIS DES PERSONNES ÂGÉES », dont un exemplaire restera joint à la présente délibération,
- approuver la convention financière avec l'association «AU FIL DE LA RIVIÈRE »,
- autoriser Monsieur le Maire ou tout représentant adjoint ayant reçu délégation à signer la convention financière avec l'association «AU FIL DE LA RIVIÈRE », dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	BP 2016 chapitre 204 - Article 20421 BP 2016 chapitre 65 - Article 6574
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b>
	<b>Georges ZIEGLER</b>